

Drosophila suzukii en viticulture Recommandations 2015

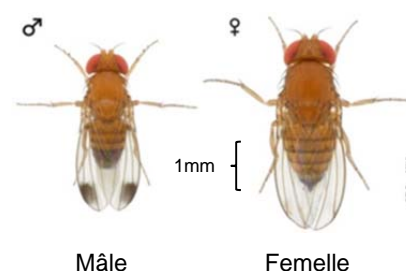
Auteurs: Christian Linder, Patrik Kehrl, Stefan Kuske, Olivier Viret
En collaboration avec les offices viticoles et phytosanitaires cantonaux



Mars 2015

Principaux facteurs de risque

Facteurs favorables +	Facteurs défavorables -
Uniquement dès véraison	Avant véraison
Cépages rouges, roses	Cépages blancs non aromatiques
Cépages précoces	Cépages tardifs
Pellicule fine	Pellicule épaisse
Grappes compactes	Grappes lâches
Ombre, humidité, fraîcheur, haie foliaire dense, entassement des grappes, forte vigueur	Lumière, chaleur, sec, haie foliaire aérée, effeuillage et égrappage, vigueur équilibrée
Enherbement haut	Enherbement court
Proximité de forêts, haies, fruits à noyaux, baies, environnement hétérogène	Grandes zones viticoles uniformes



Mesures prophylactiques indispensables

- Effeuilage adapté de la zone des grappes
- Régulation de la charge avant véraison
- Enherbement court
- Eviter les blessures des grappes
- Eviter les apports de marcs frais dans les parcelles non-vendangées



Mesures complémentaires

Le **piégeage de masse** peut constituer une mesure complémentaire pour les petites parcelles isolées. Il **permet de retarder le développement** de l'insecte mais **ne suffit généralement pas à le contrôler**. La mise en place doit intervenir au plus tard au début de la véraison. Pièges en PET avec une dizaine de trous de 3 mm ou pièges du commerce (Becherfalle, Landi, Andermatt Biocontrol, Profatec) disposés tous les 2 m en bordure et tous les 5 à 6 mètres dans la parcelle. Le mélange est constitué de 1/3 de vinaigre de pomme, 1/3 de vin rouge et 1/3 d'eau + quelques gouttes de savon. Veillez à placer les pièges à l'ombre et à les vider toutes les deux semaines au moins, en dehors de de parcelles. D'autres techniques comme l'usage de **filets à mailles fines** sont en cours d'évaluation.



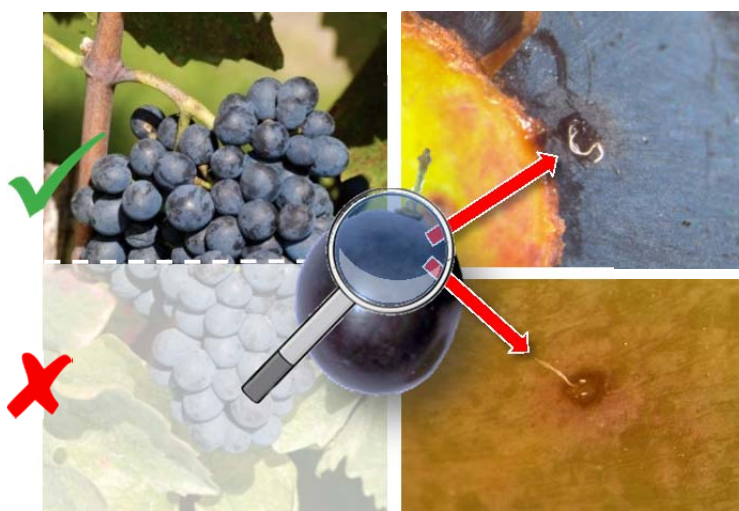
Stratégie 2015

Contrôles hebdomadaires des pontes

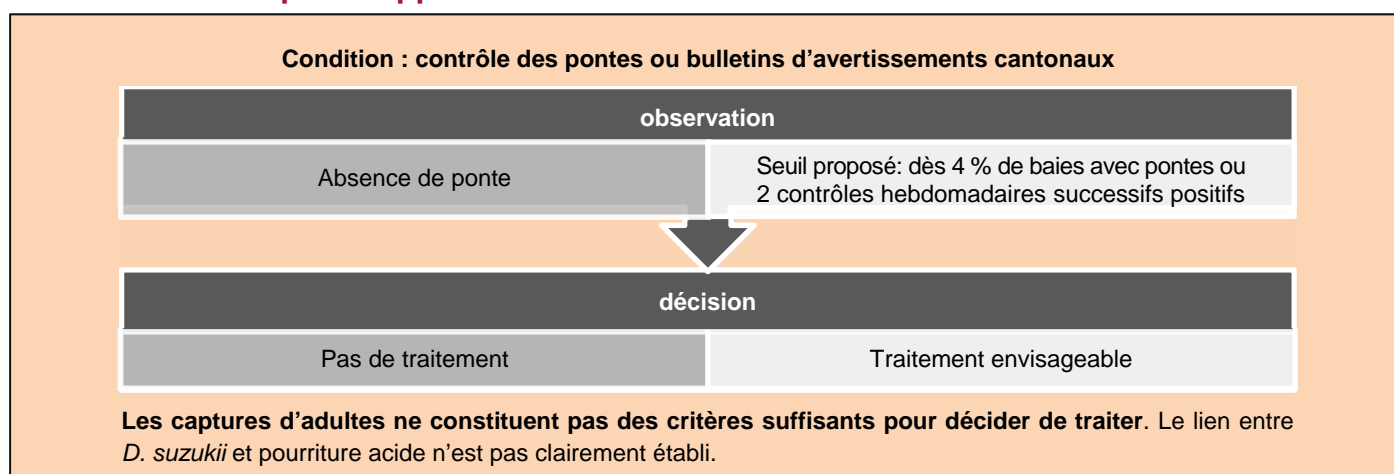
Les **contrôles** doivent être effectués dans les **parcelles touchées en 2014** et particulièrement dans les cépages rouges/roses précoces.

Dès la **véraison**, contrôler hebdomadairement 50 baies saines par parcelle de 1000m²; 1 baie par grappe prélevée dans la moitié supérieure.

Les œufs, reconnaissables à la présence de filaments blancs, s'observent à proximité du pédicelle avec une loupe grossissant 10 à 25X.



Prise de décision pour l'application d'un traitement



Précisions importantes concernant les produits autorisés

Les traitements insecticides doivent être évités. Les interventions préventives avant véraison ou après la récolte sont inutiles et inefficaces. Seuls les produits autorisés peuvent être utilisés en cas de nécessité en alternant les matières actives. L'efficacité des produits autorisés n'est pas garantie.

Produits autorisés de la véraison à fin octobre 2015		Matières actives (Noms commerciaux)	Durée d'action	Remarques	
	Bio / PI		kaolin = argile (Surround)	Pas documentée	Renouveler en cas de pluie, zone des grappes
			spinosad (Audienz)	7 à 10 jours	Max. 4x, zone des grappes, délai d'attente 7 jours
			pyrèthre (Parexan N, Pyrethrum FS)	3 à 5 jours	Max. 4x, zone des grappes, délai d'attente 3 jours
PI		acétamipride (Gazelle SG, Basudin SG)	7 jours	Max. 1x, zone des grappes, délai d'attente 7 jours	

Les conditions d'utilisation de ces produits doivent être impérativement respectées et peuvent être consultés sur www.blw.admin.ch

Informations complémentaires :
www.drosophilasuzukii.agroscope.ch
 et auprès des Stations cantonales

Impressum

Éditeur:	Agroscope Route de Duillier 50 ; 1260 Nyon 1 www.agroscope.ch
Informations:	www.drosophilasuzukii.agroscope.ch
Rédaction:	Christian Linder, Patrik Kehrl, Stefan Kuske Olivier Viret
Copyright:	© Agroscope 2015